

Rapport de la commission chargé de l'étude du préavis municipal n° 8/14

Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse et du véhicule des services extérieurs.

Au Conseil communal d'Aubonne,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. INTRODUCTION :

La commission composée de Messieurs Luc Chevalaz, Gottfried Roth, Philippe Tétaz, Rémy Senglet et de la soussignée rapporteuse, ont rencontré Monsieur le Municipal Eric Muller, accompagné des responsables de la voirie, Messieurs Mathys et Bombardier.

Monsieur Mathys nous a confirmé que le choix de la balayeuse a bien été étudié par tous les utilisateurs et que si le modèle choisi est de même taille que l'ancien, sa brosse à jet haute pression permettra de pouvoir continuer à bien entretenir nos rues, ce qui est une nécessité pour l'image d'une ville toujours propre et bien fleurie.

En ce qui concerne le véhicule des services extérieurs, il ne répond plus à la demande après 15 ans de service et est en surcharge permanente lors du chargement de la benne de table. C'est pourquoi il est nécessaire de faire le choix d'un véhicule avec un système multi lift et de 7,5 tonnes de préférence, afin de bénéficier d'une charge utile suffisante à même le sol.

Le choix du 40km/h a été étudié afin d'éviter de nombreux frais. Si nous passions en effet ce véhicule en plaques blanches, cela impliquerait de faire passer un permis poids lourd ou C1 à tous les utilisateurs et de l'équiper d'un tripond et de cartes tachygraphes.

La commune d'Aubonne ayant passé au 30 km/h dans la plupart de ses rues, c'est plus judicieux de garder un véhicule à 40km/h, soit déjà 10km/h de trop !.

2. ASPECTS TECHNIQUES :

Chaque conseiller ayant reçu par le biais du préavis une explication très précise des deux véhicules à remplacer, nous n'entrerons pas ici dans le détail des véhicules proposés.

3. DEMANDE DE CREDIT :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au conseil communal d'accepter l'acquisition des véhicules suivants :

Balayeuse Azura Flex Euro 5 série 2	Fr. 185'000
Reprise de l'ancienne balayeuse	<u>./ Fr. 18'000</u>
	Fr. 167'000
Le Nissan NT500	Fr. 109'000
Divers et imprévus	<u>Fr. 5'000</u>
Montant total de la demande de crédit	<u>Fr. 281'000</u>

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le rapport de la commission des finances est joint en annexe au présent rapport.

5. CONCLUSION

En conclusion, la commission propose au conseil communal d'Aubonne de voter le décret tel que proposé :

Le conseil communal d'Aubonne :

1. Accorde un crédit de Fr. 281'000.00 TTC pour le remplacement de la balayeuse et d'un véhicule des services extérieurs.
2. Autorise la municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet.
3. Autorise la municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.
4. Autorise la municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 - a. Prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules Fr. 141'000.-
 - b. Amortissement sur 5 ans par annuités égales Fr. 140'000.-

Aubonne, le 17 juin 2014

Pour la commission
La rapporteuse

Berger Catherine